

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 26 avril 2018 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Zone Industrielle 2, Aigle (liste des présences dès 16.30H)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du conseil d'administration

1. **Modification des statuts afin d'introduire la conception et la réalisation de façades dans le champ d'activité de la société.**
2. **Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés de l'exercice 2017**
3. **Rapports de l'organe de révision**
4. **Décisions relatives à:**
 - a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2017
Proposition: Approbation
 - b. Approbation des comptes consolidés et statutaires de l'exercice 2017
Proposition: Approbation
 - c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	3'834'761
Résultat de l'exercice 2017	CHF	<u>1'870'023</u>
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	<u>5'704'784</u>
Report à nouveau	CHF	<u>5'704'784</u>
 - d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration
 - e. Proposition : Décharge à tous les membres
 - f. Déplacement du siège ZM cs (Italie) à Porcia

5. Elections

- a. Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration
 - a1 Réélection de M. Luigi Mion pour une année (et son élection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote)
 - a2 Réélection de M. Raggiotto Roberto pour une année
 - a3 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année
 - a4 Election de M. Yves Bosson pour une année
- b. Comité de rémunération
 - b1 Election de M. Mion Luigi
 - b2 Election de M. Raggiotto Roberto

c. Organe de révision des comptes consolidés et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Fidag SA à Martigny pour l'exercice 2018

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen & Mayr SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

6. Vote sur la rémunération en 2019 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

7. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.4 du rapport annuel 2016, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2018, de manière à ce que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes consolidés et le rapport de l'organe de révision et des comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Les cartes d'admission à l'assemblée générale seront remises jusqu'au 20 avril 2018 aux actionnaires détenant des actions au porteur par les banques suivantes:

à Lausanne : Banque Cantonale Vaudoise, UBS SA, Crédit Suisse

à Aigle : Banque Cantonale Vaudoise

Un actionnaire de Zwahlen & Mayr SA ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2018 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

à Aigle, le 28 mars 2018